



Assemblée générale

Distr. générale
14 mai 2013

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Vingt-troisième session

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

**Exposé écrit* présenté conjointement par France Libertés –
Fondation Danielle Mitterrand, organisation non
gouvernementale dotée du statut consultatif spécial, le
Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les
Peuples (MRAP) et Survival International Ltd, organisations
non gouvernementales sur la liste**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[3 mai 2013]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s), par l'organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

Violation des droits de l'homme au Bangladesh : le cas des Peuples Autochtones Jummas*

Malgré la signature des accords des Chittagong Hill Tracts (CHT) entre les responsables Jummas représentés par le Parbattya Chattagram Jana Samity Sanhati (PCJSS) et le gouvernement du Bangladesh en 1997, destinés à instaurer une paix durable dans les CHT et d'y promouvoir les droits des populations autochtones, les droits de l'homme continuent à être gravement bafoués dans les CHT.

Ainsi, en 2012, selon un rapport de Kapaeeng Foundation, les populations jummas ont été victimes de multiples formes de violences. Un total de 9 attaques orchestrées ont été menées sur les communautés autochtones à travers la région. Il est rapporté que les colons bengalis commettent ces attaques groupées dans les CHT, là où les forces de sécurité ont joué un rôle passif, voire y ont collaboré. Aucun auteur de ces attaques conjointes n'a été arrêté par l'administration (l'attaque du 29-30 septembre 2012 à Ramu exceptée). Suite à ces violences ou à d'autres, 16 personnes, dont 7 femmes, ont été tuées et 23 ont été arrêtées ou détenues toute l'année. Par ailleurs, près de 150 personnes ont été torturées ou intimidées, et environ 300 maisons indigènes ont été démolies.

Lors de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW/BGD/6-7), il est demandé instamment au Bangladesh « d'accorder une attention prioritaire à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et à faire en sorte que les auteurs de ces violences soient poursuivis et punis ». Or, les violences dont sont victimes les populations jummas touchent plus particulièrement les femmes et les enfants. En 2012, un total de 75 femmes et enfants autochtones à travers le pays en ont été victimes. Parmi eux, 17 femmes et enfants indigènes ont été violés tandis que 7 femmes autochtones ont été tuées. 30 des 75 victimes féminines étaient des fillettes de moins de 16 ans. Des plaintes ont été déposées pour 32 incidents liés à la violence contre les femmes et les enfants autochtones. La police a arrêté les auteurs dans 17 cas. Mais personne n'a reçu de peine exemplaire à ce jour.

Dans le résumé (A/HRC/WG.6/4/BGD/3) établi pour l'EPU du Bangladesh en 2009, le Haut-Commissaire aux droits des Hommes signale que « le Gouvernement bangladais s'empare des terres des peuples autochtones et des minorités et autorise les populations majoritaires à faire de même en utilisant d'autres moyens, notamment en falsifiant des documents et en expulsant par la force les peuples autochtones de leurs terres ». La situation n'a pas changé. Les cas de spoliations foncières restent encore très fréquents. Au moins 725 familles ont été confrontées à des expulsions ou à des menaces d'expulsion.

En 2012, les persécutions religieuses (destruction de temples, harcèlement des moines) restent fréquentes. Ainsi, un temple bouddhiste de 200 ans de la communauté Rakhaine a été, à plusieurs reprises, détruit et pillé à Teknaf, district de Cox Bazar en 2012. La marginalisation culturelle et religieuse des autochtones s'accroît comme le prouve la destruction de 19 temples et 40 maisons de la communauté bouddhiste et le pillage de plus de 200 maisons les 29 et 30 septembre 2012 dans le district de Cox Bazar.

La situation des jummas reste tout aussi alarmante en cette première moitié de l'année 2013. En un peu plus de 3 mois, 12 femmes, dont la plupart sont des mineures, ont été violées par des colons bengalis. Deux mineures autochtones ont été tuées. Parallèlement, le 27 janvier 2013 à Bandarban, la police a chargé des personnes venues manifester pour

* International Jummas Voice, une ONG sans statut consultatif, partage également les opinions exprimées dans cet exposé.

demander justice à la suite du viol d'une fille Marma de 14 ans. Tout récemment, le vendredi 5 avril 2013, 27 familles Jummas ont fui leurs maisons, après que les colons bengalis aient attaqué leur village Pran Kumar Para (district de Khagrachari).

Tous ces faits montrent une aggravation inquiétante de la situation. En comparaison, entre 2009 et 2012, 8 attaques orchestrées avaient été menées contre les communautés autochtones par des colons bengalis ou des militaires. Pour cette période, 31 femmes avaient été violées dont 10 par la suite assassinées.

Nous croyons fermement que le Bangladesh peut résoudre la plupart de ces problèmes s'il respecte la nature tribale de cette région, s'il veille à la mise en place de la CHT Land Commission signée en 2009 et surtout s'il décide d'appliquer pleinement et réellement les accords de paix des Chittagong Hill Tracts.

Alors que le gouvernement du Bangladesh s'est engagé à respecter la recommandation n°17 de l'EPU (A/HRC/11/18/Add.1) qui déclarait : "le gouvernement ne tolère aucune discrimination sur la base de la race, la couleur, le sexe, la religion ou toute autre différence Le gouvernement actuel est particulièrement attentif au bien-être des minorités religieuses. Les allégations de discrimination sont traitées avec le plus grand sérieux," nous déplorons que le 15^e amendement de la Constitution du Bangladesh, adopté en 2011, déclare l'Islam comme religion d'état, et nomme les habitants du pays « Bangalees » ; l'état refuse donc de reconnaître l'existence des minorités ethniques, avec leurs particularités culturelles, religieuses et linguistiques.

Par ailleurs, le Bangladesh ne fait pas le nécessaire pour résoudre les litiges fonciers. Ce problème restera en suspens tant que l'amendement Land Dispute Resolution Act de 2001 ne sera pas soumis au Parlement. Or le non-respect du droit foncier est à l'origine des violations des droits humains les plus brutales dans les CHT. Cette situation s'est aggravée par la poursuite de la colonisation de cette région par des Bengalis. Le pourcentage des bengalis s'élève aujourd'hui à plus de 49% alors qu'ils n'étaient que 26% en 1974. Ces spoliations continuent encore aujourd'hui. Elles sont d'autant plus faciles à mener que les communautés autochtones sont souvent dépourvues de titres de propriété et considèrent leurs terrains comme des biens collectifs, et non comme des propriétés individuelles.

Le Bangladesh a accepté la recommandation n°34 lors de la première session de l'EPU en 2009 et s'est engagé à appliquer le plus rapidement possible toutes les clauses de l'accord de paix de 1997. Or 16 ans après, les principaux points de l'accord restent en suspens.

Ainsi, plus d'un tiers des réfugiés rentrés d'Inde après l'Accord, n'ont pas repris possession de leurs terres. Plus de 90 000 familles déplacées, chassées de leurs terres ancestrales, attendent toujours la restitution de leurs terres et de leurs fermes, toujours occupées par des colons bengalis.

Par ailleurs, sur les 530 camps militaires existants avant 1997, seule une centaine a été démantelée. Si des petits camps ont été supprimés, beaucoup de camps ont été construits ultérieurement ou développés. Nous estimons que les droits de l'homme ne seront pas respectés dans la région tant que l'armée sera présente dans les CHT, mais aussi tant que l'opération « Uttoron », qui donne les pleins pouvoirs aux militaires en matière civile, sera maintenue. Dans son rapport sur les droits des peuples autochtones, le Rapporteur spécial va d'ailleurs dans ce sens. Cette forte présence nous paraît par ailleurs injustifiée puisque que les CHT sont aujourd'hui une région pacifiée.

Enfin la fermeture de la région est discriminatoire vis-à-vis de ses habitants et pénalisante sur le plan économique. En effet, depuis décembre 2011, l'accès à la région est très réglementé et soumis, pour les étrangers désireux de s'y rendre, à l'obtention d'une autorisation gouvernementale. De plus, les étrangers qui souhaitent s'entretenir avec une personne autochtone doivent le faire en présence d'un représentant de l'administration du

district. Enfin, les ONG ayant un pourcentage élevé de bénéficiaires autochtones sont souvent malmenées, accusées d'être "anti-bangladais", sont victimes de harcèlement et gênées dans leurs activités. Nous considérons que ces conditions vont à l'encontre des droits fondamentaux des citoyens proclamés par la constitution du Bangladesh.

Préoccupés par cette situation dramatique, nous en appelons au Conseil des droits de l'Homme afin qu'il incite le gouvernement du Bangladesh à appliquer les recommandations suivantes :

- Décider d'une feuille de route avec un calendrier précis, ainsi que des agences et des personnes en charge de l'exécution intégrale, fidèle et rapide de l'Accord des CHT de 1997. Cette feuille de route indiquera notamment les modalités du retrait des camps militaires temporaires des CHT, le rétablissement, dans leurs droits et leurs terres légitimes des rapatriés d'Inde et des familles déplacées,
- Reconnaître la région des CHT comme « zone d'habitation tribale » et reconnaître dans la Constitution nationale les minorités ethniques, culturelles et religieuses du Bangladesh en tant que Peuples Autochtones,
- Amender le « Land Dispute Resolution Act » de 2001 conformément aux dispositions de l'Accord des CHT de 1997 pour que la Commission Foncière puisse régler rapidement les litiges fonciers ;
- Mener des enquêtes impartiales, indépendantes et transparentes contre toutes les violations des Droits Humains et faire en sorte que le système judiciaire poursuive les coupables et ainsi mettre un terme à « la culture de l'impunité » ;
- Inviter le Rapporteur Spécial sur les droits des peuples autochtones à se rendre au Bangladesh ; il pourra ainsi enquêter sur les violations graves des droits humains dans la région des Chittagong Hill Tracts.